

SSIAP 2 : Formation initiale pour Chef d'équipe sécurité incendie

Durée : 77.00 heures (11.00 jours)

Public concerné

- Personne titulaire du diplôme SSIAP 1 souhaitant assurer la fonction de SSIAP 2

Pré-requis

- être titulaire du SSIAP 1 et avoir exercé plus de 1607 heures de travail au cours des 3 dernières années
- être titulaire du SST valide * Si votre certificat SST a plus de 2 ans, renouvelez- le avec une formation MAC SST
- avoir une attestation d'aptitude physique (datant de moins de 3 mois avant le début de la formation) délivrée par un médecin

Nombre de participants et lieu de la formation

De 4 à 12 maximum - Dans nos locaux à Voisins-Le-Bretonneux en **Formation présentielle**

La formation SSIAP 2 permet aux agents de sécurité incendie d'évoluer dans leur carrière en devenant chef d'équipe des services de sécurité incendie et d'assistance à personnes.

Objectifs pédagogiques

- La formation SSIAP 2 permet à un agent de sécurité incendie d'évoluer en tant que chef d'équipe de sécurité incendie
- À l'issue de la formation SSIAP 2, le chef de sécurité incendie sera capable de manager les équipes de sécurité, de les former et veiller à la validation de leurs acquis, mais également d'élaborer les plannings, de donner les consignes, et de programmer et contrôler les activités. Le SSIAP 2 est en mesure de prendre en charge et diriger le poste de contrôle (PC sécurité) lors des accidents

Contenu de la formation

- Rôles et missions du chef d'équipe - 38h00
 - Gestion de l'équipe de sécurité
 - Management de l'équipe de sécurité
 - Organisation d'une séance de formation
 - Gestion des conflits
 - Évaluation de l'équipe
 - Information de la hiérarchie
 - Application des consignes de sécurité
 - Gestion des incidents techniques
 - Délivrance du permis feu
- Manipulation des systèmes de sécurité incendie - 10h00
 - Système de détection incendie
 - Système de mise en sécurité
 - Installations fixes d'extinction automatique Principes de classement des établissements
- Hygiène et sécurité en matière de sécurité incendie - 06h00
 - Réglementation du Code du travail
 - Commissions de sécurité et commission d'accessibilité
- Chef du poste central de sécurité en situation de crise - 16h00
 - Le service de sécurité
 - Présentation des consignes de sécurité et main courante

- Poste de sécurité
- Rondes de sécurité et surveillance des travaux
- Mise en œuvre des moyens d'extinction
- Appel et réception des services publics de secours
- Sensibilisation des occupants

Organisation de la formation

Équipe pédagogique

Formateur expert en sécurité incendie, qualifié et suivi selon notre processus qualité (Qualiopi)

Moyens pédagogiques et techniques

- Formation alternant théorie et pratique
- Support de cours individuel remis aux participants
- Visite applicative
- Mise en situation
- Exercices d'application sur site d'entraînement avec bac à feux écologique
- Salles équipées de vidéoprojecteurs
- Équipements techniques dédiés pour la formation SSIAP

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Formation alternant théorie et pratique
- Exercices d'application sur site d'entraînement sur feux réels
- Visite applicative IGH et ERP
- Quiz réguliers durant la formation présentielle
- Mise à disposition de document et Quiz en ligne
- QCM Blanc
- Entraînement à la certification tout au long de la formation (QCM et rondes avec détection d'anomalies)

Documents délivrés suite à l'évaluation des acquis

La présence du stagiaire obligatoire à l'ensemble des séquences programmées.

Le candidat sera certifié s'il obtient la note de 12 sur 20 à l'épreuve écrite et s'il est évalué apte aux épreuves orale et pratique.

Le candidat passe toutes les épreuves quel que soit le résultat obtenu à une épreuve.

Lors de la 1ère présentation à l'examen, en cas d'ajournement à une ou plusieurs épreuves, le candidat dispose d'un an à compter de cette date pour valider l'ensemble des épreuves. Après cette période, le candidat perd le bénéfice des épreuves acquises et doit suivre une nouvelle formation complète avant d'être représenté à un nouvel examen.

Si réussite à l'examen, délivrance du **Si réussite à l'examen, délivrance du diplôme SSIAP 2**

Chef d'Équipe de sécurité incendie SSIAP 2. Possibilité d'évoluer dans des fonctions de Chef de Service de Sécurité Incendie (SSIAP3) après 3 ans d'activité en qualité de Chef d'Équipe de sécurité incendie ou avec un diplôme de niveau 4 minimum.

Dernière mise à jour du document : 11 juin 2025